

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Absents : 03

L'an deux mille vingt quatre, le 30 avril, à dix heures trente, le Conseil Municipal de Puisieux-le-Hauberg, dûment convoqué le 18 avril, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, HUGUET Clément, FRELAT Sophie, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON, LEBRUNET Patrick, Alexy METEYE, POLIZZI Pascal, LIENART Quentin

Etaient absents excusés : Madame CALEIRO Carla et Messieurs Gérald MARIER, LAMBERT Christophe

Monsieur Laurent BROULOU. a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Gérald MARIER à Monsieur Bernard MEUNIER

Objet : DÉLIBÉRATION DÉPLOIEMENT TÉLÉRELÈVE

Par un contrat de délégation de service public signé et enregistré en Sous-Préfecture de l'Oise le 30 décembre 2021, le Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle a confié la gestion de son service public de l'eau potable à la Société SUEZ Eau France à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 9 ans.

Lors de la consultation des entreprises pour le présent contrat, le SIEPT avait demandé que le déploiement de la télérelève sur son périmètre soit étudié en option. Lors des négociations, cette option n'avait finalement pas été retenue. Depuis la date d'effet du contrat, le SIEPT s'est à nouveau interrogé sur le projet de déploiement de la télérelève.

Le Président du Syndicat, Monsieur LAZARUS, a donné explication sur les conséquences de la sécheresse qui a impactée la région l'année dernière. Et les craintes pour l'avenir.

La problématique, de la maîtrise de l'eau est importante et serait facilitée par la télérelève. La loi ira au fur et à mesure dans ce sens.

La mise en place des compteurs connectés permettrait, d'une part, aux usagers de mieux maîtriser leur consommation en eau et d'être alertés en cas de fuite d'eau sur leurs installations privées et, d'autre part, à la Collectivité d'améliorer la qualité de prestation perçue du service de l'eau et d'apporter une aide concrète aux usagers.

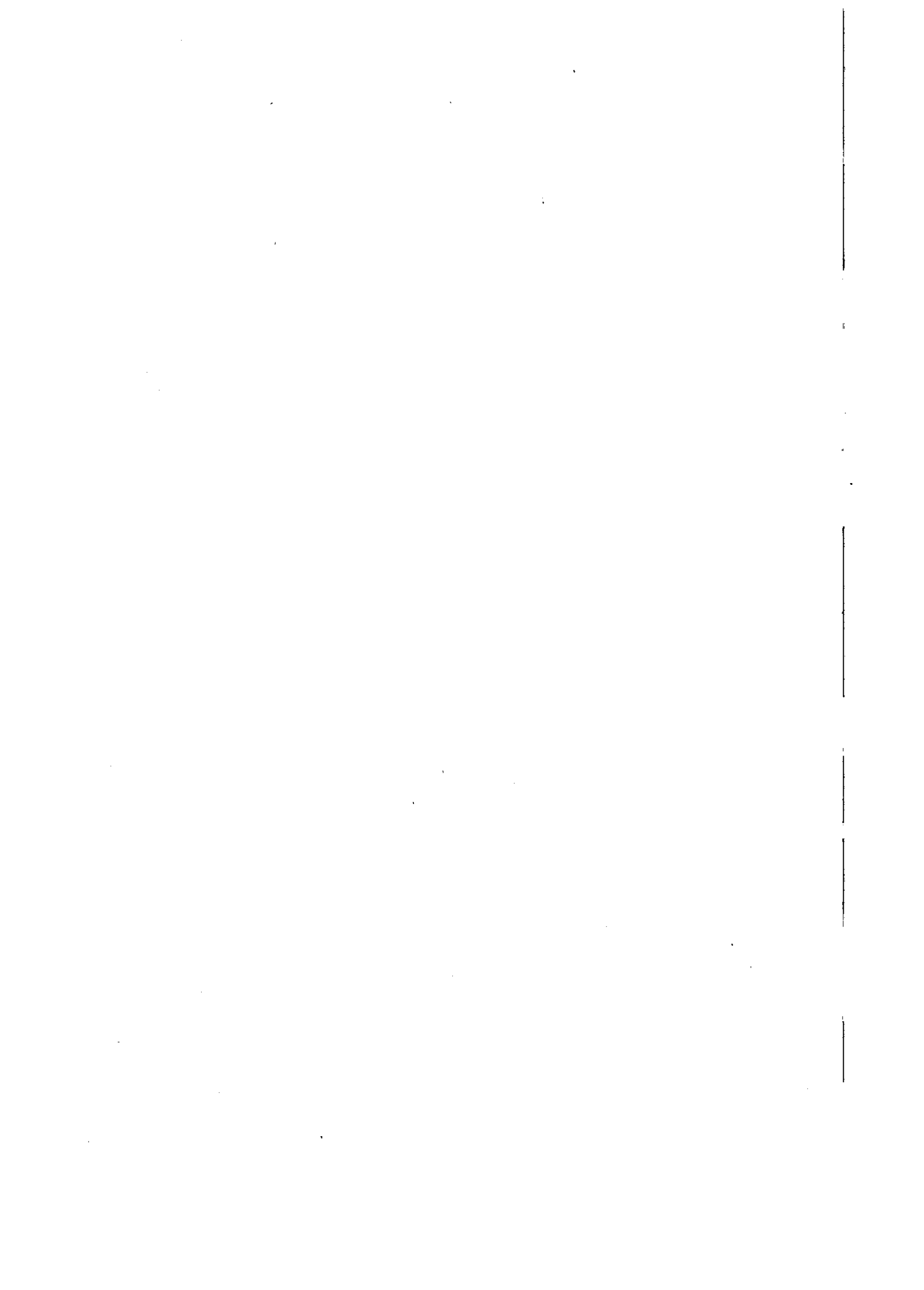
De plus, la télérelève quotidienne des compteurs des abonnés donne au Délégué un outil supplémentaire lui permettant de mieux cibler les secteurs fuyards nécessitant des inspections complémentaires de recherches de fuites.

Le Maire informe que le Syndicat des eaux du Plateau du Thelle prend à sa charge le prix de l'installation des compteurs, en investissement sur **12 ans**, à savoir 699 677.00 € HT. Le fonctionnement coûterait, quant à lui, 0,951 € par abonné et par mois.

Le principe du déploiement a été voté par le conseil syndical du Plateau du Thelle. Le déploiement effectif pour chaque commune sera opéré en stricte accord avec la commune.

Dans le cas où un tel déploiement n'aurait pas eu lieu sur une commune, cette dernière pourrait en bénéficier ultérieurement, au même tarif ou révisé.

En cas de panne c'est le délégataire qui aura seul la charge de la réparation ou du remplacement.





Les membres du Conseil Municipal décide d'accepter à 9 voix pour, 4
Jerolon et Messieurs Polizzi et Météyé) le déploiement sur le territoire de commune de PUISEUX LE
HAUBERGER la mise en place de la télé relève des compteurs d'eau

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 3/06/2024

Au receveur municipal, le

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

Affiché le 7/06/2024.
Publié et notifié, le jour même.

Annule et remplace la précédente délibération
En Mairie, le 3 juin 2024
P/O Le Maire,
Patrick LEBRUNET
Adjoint au Maire



Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu
exécutoire le 3/06/2024, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,
Bruno CALEIRO



